

ASSOCIATIONS SYNDICALES AUTORISEES DES CANAUX DE MEAILLES

ASSEMBLEE DES PROPRIETAIRES ORDINAIRE DU 24/06/2018

L'an deux mille dix-huit, et le vingt-quatre du mois de juin à dix heures trente, les membres de l'ASA des Canaux de MEAILLES se sont réunis en assemblée des propriétaires, sous la présidence de monsieur Henri DELESSERT, Président. Monsieur MAERFELD est nommé secrétaire de séance.

Après émargement, la feuille de présence fait apparaître : 150 Voix présentes ou représentées (61,73%).

93 Voix absentes.

Après avoir souhaité la bienvenue aux membres présents, le Président les informe que le quorum a été atteint lors de la première réunion programmée à 10h30, et que l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le président remercie les présents et leurs mandants de l'attention qu'ils portent à leurs canaux.

Ordre du jour de la réunion :

- Rapport d'activité de l'année 2017 et situation financière
- Election de deux membres du syndicat
- Point sur les projets de l'ASA

1°/ Renouveaulement de deux membres du syndicat

Le président aborde en premier la question du renouvellement des mandats de deux syndics titulaires. Les mandats de Messieurs EYFFRED Guy et SAUVAN François sont à renouveler. Il déclare que M. SAUVAN François souhaite se retirer au profit de M. EYFFRED Julien, fils de Guy.

Comme indiqué dans la convocation à l'assemblée des propriétaires « *Les propriétaires souhaitant soumettre leurs candidatures aux élections des syndics devront les faire parvenir au plus tard le lundi 18 juin 2018.* »

Madame Viviane PONS BERTAINA, maire de Méailles, s'oppose à ces candidatures trouvant peu compatible la présence du père et du fils au conseil syndical. Elle souligne la légèreté de ces candidats qui, absents à ce moment-là de l'Assemblée des Propriétaires, ne présentent pas eux-mêmes leur candidature et leur profession de foi.

M. le président explique, que les personnes présentes à l'heure de la convocation de cette assemblée ont pu constater la présence des deux candidats. Ils ont d'ailleurs signé la feuille d'émargement. Mais ceux-ci ont demandé à pouvoir quitter rapidement la salle pour soigner une de leur vache en train de vèler dans de très mauvaises conditions. Le président les a excusés et leur a demandé qu'ils quittent immédiatement la salle pour porter assistance à cet animal et tenter de le sauver.

M. le Président précise que les deux candidats sont propriétaires individuellement de parcelles incluses dans le périmètre de l'ASA des canaux de Méailles et à ce titre peuvent se porter candidats au poste de syndic titulaire, et qu'ils ont fait parvenir leurs candidatures à l'ASA dans les temps (lettre du 13/06/2018).

Une discussion s'engage sur le choix des candidats. Madame SAUVAN ACHARY Marie Madeleine fait alors acte de candidature bien qu'elle n'ait pas fait connaître avant le 18 juin comme prévu dans la convocation à l'AG. M. Le Président rappelle que la date limite pour se porter candidat est dépassée.

Suite aux discussions, une résolution est votée à l'unanimité consistant à élire les 2 candidats déclarés plus madame SAUVAN ACHARY. En parallèle l'assemblée des propriétaires charge M. le Président de se renseigner sur la légalité de cette solution d'un syndic supplémentaire et suivant le cas de convoquer un conseil syndical avec la présence de madame SAUVAN ACHARY pour trouver une solution. Deux possibilités soit une modification des statuts, soit nouvelles élections.

Délibération : sont élus pour un mandat de trois ans :
 Syndics titulaires : Guy EYFFRED : Contre : 0 - Abstention : 0 - Pour : 150
 Julien EYFFRED : Contre : 0 - Abstention : 0 - Pour : 150

2°/ Rapport d'activité et situation financière – exercice 2017

Le président présente le rapport sur l'activité et les comptes de l'ASA

FONCTIONNEMENT		Réalisations	Commentaires: particularités de l'année 2017
Dépenses de fonctionnement			
6042	Achats prestations services	1 922,00	facturation FDSIC04 (gestion administrative)
615232	entret. & répar. voies & réseaux	4 167,41	Facture Honorat et Blanc Matériaux
6161	Multirisques	300,39	Assurance Groupama
618	Divers	157,00	Journal Asa info
622	Rémunérations intermédiaires	1 560,42	paiement des corvées (entretien du canal)
626	Frais Postaux & Frais Télécommunication	182,46	Frais postaux et frais de convocation à l'assemblée des propriétaires
6281	Concours divers (cotisations)	100,00	cotisation à la FDSIC04
635	Autres impôts, taxes (Admin impôts)	193,00	Taxes foncières 2016 et 2017
637	Autres impôts (autres organismes)	119,00	Redevance agence de l'eau
654	Créances admises en non valeur	171,04	Redevances syndicales irrécouvrables
673	Titres annulés	356,68	Avoir Point P annulé
678	autres charges exceptionnelles	108,90	Remboursement de frais - Henri Delessert
	TOTAL des OPERATIONS	9 338,30	
Recettes de fonctionnement			
70685	Redevances syndicales (ASP)	7 375,90	Rôle 2017
	TOTAL des OPERATIONS	7 375,90	
	Excédent de fonctionnement reporté	16 399,09	
Dépenses d'investissement			
21538	autres réseaux	0	
Recettes d'investissement			
021	virement de la section de fonctionnement	0	

Le syndicat s'est réuni 5 fois, dont 2 fois en réunions de travail.

Délibération : Le rapport d'activité et la situation financière de l'association présenté par le Président au titre de l'année 2017 est approuvé à l'unanimité :
 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 150

3°/ Point sur les projets de l'ASA

Le président fait une présentation de l'état d'avancement des travaux de l'ASA du canal de GAP pour l'établissement d'un projet de conversion du périmètre irrigué gravitairement en réseau sous pression.

Ce document sera composé d'un rapport explicatif, de documents graphiques et cartographiques ainsi que d'un devis quantitatif et estimatif.

Ce dossier permettra à l'ASA de déposer une demande de financements auprès du guichet unique de la région. Il servira également de base dans l'hypothèse d'un appel d'offres de « conception / réalisation / exploitation d'une microcentrale. Dans ce cas le document serait utilisé comme objectif technique des travaux à réaliser par le titulaire du marché de production d'énergie.

Le président répond aux questions sur le bornage de la zone agricole et de l'urbaine, sur l'implantation du décanteur ou du réservoir, sur le tracé des canalisations... le président apporte des précisions sur la visite de terrain qu'il a effectué avec messieurs Vincent DE TRUCHIS directeur du canal de GAP et monsieur Adrien GARNIER ingénieur. Tous les syndicats ont été convoqués à cette séance de travail ainsi que les principaux agriculteurs, présents : EYFFRED Guy, GABRIELICH Ludovic, PASCAL Bernard et de EYFFRED Julien.

Au sujet de la modélisation du débit de la source de la VAIRE. Le président précise qu'un des capteurs a été emporté par les grosses crues de l'hiver dernier et que de ce fait il manque des données importantes pour affiner cette modélisation. Des capteurs ont été commandés pour remplacer le manquant qui appartient à la faculté et pour équiper le canal et la VAIRE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.

PS

Après consultation du service de tutelle, les statuts prévoient que le conseil syndical soit composé de 6 syndicats titulaires et 2 syndicats suppléants. L'élection de Mme Marie Madeleine SAUVAN ACHARY ne peut être validée pour deux raisons :

- Absence de candidature dans les délais prévus par la convocation,
- Impossibilité d'élire un syndic supplémentaire.

Au vu de cette situation particulière, et pour ne pas décourager les bonnes volontés, un conseil syndical et Madame SAUVAN ACHARY, seront convoqués prochainement pour rechercher une solution et éventuellement, examiner la possibilité de convoquer une assemblée des propriétaires extraordinaire pour modifier les statuts conformément aux dispositions de l'article 39 de l'Ordonnance n°2004-632 du 1^{er} juillet 2004, relative aux associations syndicales de propriétaires ou de procéder à de nouvelles élections.

Le Président,

Secrétaire de séance,

Henri DELESSERT

Charles MAERFELD



**Association Syndicale Autorisée
des Canaux de Méailles**
Alpes de Haute Provence

